

RÉPONSE MUNICIPALE N° 4/2020

le 9 septembre 2020

Réponse à l'interpellation de Monsieur Paul Castelain déposée lors de la séance du 24 juin 2020 intitulée « Coronavirus : Quid des pistes cyclables ? ».

10.03-2008-Reponse-04_2020-Interpellation_Castelain-COVID-Pistes-cyclables.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Suite à la séance du Conseil communal du 24 juin dernier, la Municipalité répond à l'interpellation précitée :

La Commune de La Tour-de-Peilz développe une offre pour la mobilité des cycles qui s'appuie sur l'étude du bureau Team+ élaborée en mai 2019 et intitulée *Cheminements pour la mobilité douce – réseaux piétonniers et cyclables*. Ce document dresse un inventaire de l'existant et propose plusieurs séries d'aménagements propres aux modes doux à intégrer sur notre territoire. Il sert de base de réflexion et de ligne directrice pour le développement des projets en cours.

Réponses de la Municipalité :

1. *La commune de La Tour-de-Peilz a-t-elle connaissance du document mis à disposition sur le site du Canton listant les mesures facilement et rapidement applicables pour la réalisation de pistes cyclables provisoires par les Communes ?*

Réponse : Concernant la mise en place de mesures provisoires liées à la pandémie de COVID-19, le Service de l'urbanisme & travaux publics (SUTP) a pris connaissance du document que propose la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR-VD) afin d'améliorer l'offre « vélos / piétons ».

2. *Quelles sont les intentions de la Commune quant au développement de pistes cyclables provisoires à La Tour-de-Peilz ?*

Réponse : Les intentions de la commune de La Tour-de-Peilz se concrétiseront via différents projets en cours d'étude pour lesquels, la composante « vélo » a été intégrée. Il s'agit de l'aménagement de la RC 780 « Entre-deux-Villes » et « Maladaire », ainsi que de la réfection des chemins des Buleses et du Crotton. Pour l'heure, aucune piste provisoire n'est prévue.



3. *Dans quelle mesure la Commune pourrait-elle s'appuyer sur l'étude concernant les itinéraires piétons et cyclistes réalisée de concert avec les communes de St-Légier et Blonay ?*


Réponse : Depuis l'élaboration du concept de mobilité douce réalisé en coordination avec les communes de Blonay et St-Légier, le SUTP intègre les modes doux dans chaque nouveau projet d'infrastructures. Par ailleurs, divers aménagements sont visibles aujourd'hui : amélioration du passage inférieur sous les voies CFF au niveau du chemin du Vallon, création d'une place et d'un trottoir traversant à la hauteur du chemin Adolphe-Burnat.


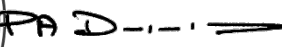
4. *Dans quels délais la Commune serait-elle éventuellement en mesure d'installer des pistes cyclables provisoires ?*

Réponse : Après consultation et coordination avec l'ASR, aucun lieu pertinent ne permet actuellement la création d'une piste cyclable provisoire.

Pour tous compléments utiles, le SUTP vous renseigne volontiers sur les projets en cours.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :  Le secrétaire :

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 17 août 2020

Coronavirus : Quid des pistes cyclables ?

Les mesures sanitaires liées à l'épidémie de coronavirus invitent à la précaution quant à l'utilisation des transports publics. Réduire l'affluence dans les transports en commun permet de réduire le risque de transmission du virus pour les personnes qui les fréquentent et notamment pour les personnes âgées qui n'ont que cette option. Heureusement, si les bus se sont en partie vidés, ce sont de vélos que les routes se sont chargées ; la pratique du vélo a augmenté durant cette période, notamment celle du vélo électrique qui peu gourmand en énergie est capable de soulager les efforts surtout sur les pentes raides de notre commune.

Afin de réduire les contaminations dans les transports publics et délester les routes, le canton a dévoilé le 2 juin 2020 un grand plan de pistes cyclables provisoires sur les tronçons hors traversée de localité. Il a mis à disposition des ressources et encourage les communes à compléter cette dynamique à l'intérieur des localités. Il convient en effet de réserver sur la chaussée de la place pour les cyclistes, afin d'encourager et sécuriser la pratique du vélo, en particulier des pendulaires et des écoliers. Aussi, afin de faciliter la démarche, le canton a mis à disposition un document très instructif listant les mesures facilement et rapidement applicables pour les communes.¹

À La Tour-de-Peilz, des itinéraires cyclables provisoires permettraient de tester différents parcours allant du bas au haut de la ville et d'Est en Ouest tout en assurant particulièrement la desserte de la gare, de nos écoles et du gymnase de Burier qui verra son nombre d'étudiants augmenter sensiblement du fait de la construction en cours d'un bâtiment supplémentaire de classes.

Notre commune a l'avantage de disposer d'itinéraires cyclistes potentiels déjà identifiés lors d'un mandat d'ingénieur commun avec les communes alentours. La mise en place d'itinéraires cyclistes devrait donc être facilitée non seulement grâce à ce mandat, mais aussi grâce à l'allègement des mesures habituellement requises pour mettre en place des pistes cyclables.

Au vu de ce qui précède, je souhaiterais interroger la Municipalité sur les points suivants :

- La commune de La Tour-de-Peilz a-t-elle connaissance du document mis à disposition sur le site du canton listant les mesures facilement et rapidement applicables pour la réalisation de pistes cyclables provisoires par les communes ?
- Quelles sont les intentions de la commune quant au développement de pistes cyclables provisoires à La Tour-de-Peilz ?
- Dans quelle mesure la commune pourrait-elle s'appuyer sur l'étude concernant les itinéraires piétons et cyclistes réalisée de concert avec les communes de St-Légier et Blonay ?
- Dans quels délais la commune serait-elle éventuellement en mesure d'installer des pistes cyclables provisoires ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

Paul Castelain
Les Vert·e·s

¹ Fiches illustratives de mesures rapidement réalisables dans votre commune, Juin 2020 , DGMR
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/mobilite/DGMR/offre_mobilite_a_disposition/TIM_Velo_et_marche/20200608_Fiches_amenagements_cyclables_communes.pdf